

ACQUISITION de terrains pour y construire des écoles:

- Demenjoir: offre de M. RAMISSANT et de M. CARPIN
- Chaudron: offre de Mme BALAPA
- ~~Saint-François: offre de M. Pignard NOAËN~~
- Montagne: offre de M. COMBES (superficie à déterminer)
- Saint-Denis: Petite-Ile: offre des conjoints DANOUR-DROZIN

LE MAIRE. - Je donne la parole à M. GIGANT qui vous donnera, Messieurs, l'avis de la Commission du Budget.

M. GIGANT. - En ce qui concerne Demenjoir, le terrain de M. RAMISSANT ne convient pas, parce que trop exigü, tandis que le terrain de M. CARPIN a retenu notre attention. Il a une superficie de 2.720 m<sup>2</sup> pour un prix de 1.750.000 F.

Le terrain BALAPA au Chaudron, sur lequel existe déjà une construction en dur qui sert actuellement d'école et des dépendances nous est offert pour le prix de 5 millions, il a une superficie de 2 ha.

LE MAIRE. - Pour ce qui est du terrain COMBES à la Montagne nous avions décidé l'acquisition d'une superficie de 1.000 m<sup>2</sup>. Lors de l'établissement des plans ce terrain s'est révélé avoir 4.100 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui il s'agit de savoir si le conseil municipal maintient sa position pour 1.000 m<sup>2</sup> ou si nous devons acheter les 4.100 m<sup>2</sup>. Dans ce dernier cas, je demanderai que le prix soit inférieur à 300 F le m<sup>2</sup>, prix précédemment adopté.

M. HANES. demande que les 1.100 m<sup>2</sup> soit affecté à un terrain de jeux.

Après divers échanges de vues, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces différentes acquisitions.

Adopté à l'unanimité, restant entendu que le Maire interviendra auprès des vendeurs pour leur demander une réduction du prix.

LE MAIRE. - En ce qui concerne l'acquisition du terrain des Conjointes DANOUR-DROZIN, je vous demande de vouloir bien en adopter le principe car il me semble que les vendeurs ne maintiennent pas leur offre et d'autre part, le terrain semble ne pas être situé à l'emplacement précédemment désigné.

A l'unanimité le Conseil adopte le principe pour l'acquisition dudit terrain, moins la voix de M. GUINOT qui s'est abstenu en raison du prix proposé.